

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

GAP Premières assises régionales de l'hôtellerie de plein air

Mieux appréhender les mutations de la profession

Le Syndicat des campings des Hautes-Alpes était présent à Saint-Raphaël (Var) pour les premières assises régionales de l'hôtellerie de plein air, proposées par la Fédération régionale, qui a vu le jour il y a deux ans et présidée par Vincent Gailledrat. Cette journée d'échanges avait pour but de faire le point sur les profondes mutations de la profession au niveau fiscal, environnemental, normatif ou administratif.

« Ces premières assises nous ont permis de rencontrer la Région Sud, le Comité régional du tourisme, l'agence de développement du Var, l'agglomération Var Esterel Méditerranée, ainsi que notre Fédération nationale avec la présence du président Nicolas Dayot. Nous sommes des hébergeurs qui comptent dans la région avec près de 95 000 emplacements. Entre deux pléniers, nous avons découvert les entreprises partenaires », explique Roland Roussel, président du Syndicat départemental, qui a fait le déplacement dans le Var avec son vice-président Franck Velay.

François de Canson, président du CRT (comité régional de tourisme) région Sud, a réaffirmé sa volonté d'accompagner plus fortement la profession pour créer une dynamique et transformer le changement en opportunités. En 2019, une campagne numérique sur cinq marchés européens met en valeur l'hôtellerie de plein air.

Jennifer Salles-Barbosa, pré-



De gauche à droite, Roland Roussel, président, et Franck Velay, vice-président du Syndicat départemental des campings, entourent Vincent Gailledrat, président de la Fédération régionale des campings et Régis Bouchacourt de MIT Conseil. Photo Le DL/I.C.

sidente de la commission tourisme à la Région, a rappelé que le tourisme est une des sept filières inscrites au schéma régional. Les programmes d'aide lancés par la Région permettent de monter en gamme ou d'obtenir une labellisation.

Le site des campings, un outil de promotion et communication

Lors de ses assises, Nicolas Dayot, président national de la FNHPA (Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air) a rappelé les quatre objectifs stratégiques de la profession : dynamisme d'innovation et d'investissement, potentiel économique, profes-

sionnalisation et rang à tenir dans l'industrie touristique de demain.

« Nous devons continuer notre professionnalisation, notre montée en gamme afin d'augmenter la durée des séjours et donc la dépense sur place. Nous devons rester vertueux en ce qui concerne la sécurité des personnes et des biens. Nous devons réaffirmer le poids et le potentiel de développement de notre secteur. Nos clientèles sont françaises et européennes de proximité », insiste Nicolas Dayot.

La FNHPA est vigilante sur de nombreux sujets comme la réforme du référentiel de classement des campings, les assurances, les sites classés, les

lois montagne et littoral, les études paysagères, les risques naturels, la valeur locative, les taxes, dont les foncières.

Lors des ateliers de l'après-midi, Régis Bouchacourt, de MIT Conseil, est revenu sur le site portail régional des campings, véritable outil de promotion et de communication. Tous les adhérents à un des six syndicats départementaux sont automatiquement référencés sur le site. À eux de qualifier leur fiche en soignant leur présentation et en y ajoutant les tarifs et les bons plans car la campagne de communication digitale CRT renvoie sur le portail régional : sud-camping.com.

Isabelle CAMBOS

BUSSOLENO (ITALIE) Naissance

Lorenzo



Nounours, biberons, hochet : tout est prêt pour l'arrivée de Lorenzo, qui a pointé le bout de son nez à la maternité de Briançon le dimanche 10 mars à 7 h 15. À sa naissance, cet adorable petit garçon pesait 2,500 kg pour 48 cm. C'est le premier rayon de soleil au foyer d'Aya Komagasa et Yover Novello, qui demeurent à Bussoleno (Italie).

CARNET DU JOUR [REPRODUCTION INTERDITE]

Memento Obsèques



MARBRERIE POMPES FUNÈBRES

138480600

DÉCÈS

Saint-Crépin.
Ses cinq enfants et leurs conjoints, ses sept petits-enfants; ont la tristesse de vous faire part du décès dans sa 98^e année de **Odette ALBRAND** née GUIEU
La cérémonie religieuse aura lieu jeudi 14 mars à onze heures, en l'église de Saint-Crépin. 94772200

Briançon, Saint-Véran,
Ses enfants, Christophe, Benoît, Vincent, leur conjointes Cécile, Patricia, Maria, ses petits-enfants, sa sœur, Catherine, son beau frère et sa belle-sœur, parents et amis ont la douleur de vous faire part du décès de **Madame Elise BERAUD** née ISNEL
à l'âge de 84 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée jeudi 14 mars 2019 à dix heures en l'église de Pont-de-Cervièrès. 947643400

La Tour-du-Pin, Montmaur, Nîmes (30), Caveirac (30).
M. Serge Cadeau, son époux; Muriel et Patrick Etienne, Audrey Cadeau et Jonathan Versaille, ses filles et leurs conjoints; Jonathan et Sandie, Geoffrey et Clarisse, Emilie et Victor, Juliette et Eden, ses petits-enfants; les familles Vincendon, Lacombe et Roux, parents et amis, font part du décès de **Madame Monique CADEAU** née FLOQUET
Les obsèques seront célébrées vendredi 15 mars 2019 à quatorze heures en l'église Saint-Charles de Nîmes. 947696300

Venterol, Espinasses, rochebrune, Bellaffaire, Marseille, Grenoble.
Nicole Chevallier, son épouse; Bastien et Sandrine, son fils et sa compagne; Jeannot Chevallier, son papa; Henriette Brutinel sa belle-mère; Jean-Marc, Lucette, Laurette, Nicole, Joel, ses frères et sœurs, et leurs conjoints; Kinou son beau-frère; ses neveux et nièces; ont la tristesse de vous faire part du décès de **Jean-Paul CHEVALLIER** dans sa 63^e année. Une cérémonie civile aura lieu jeudi 14 mars à onze heures au crématorium de Gap. Fleurs naturelles, pas de plaques. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. 947697400

PONZA FUNÉRAIRE
POMPES FUNÈBRES & MARBRERIE
Entreprise familiale de père en fils depuis 1958.
Monuments - Caveaux - Granit
BARCELONNETTE & SEYNE-LES-ALPES
EMBRUN - BRIANÇON
Permanence H24 au 06 07 81 08 16
138029100

Laragne, Gap.
Thibaut et Quentin, ses petits-enfants; ainsi que leurs conjoints Aline et Noémie; ses arrière-petits-enfants; parents et amis; vous font part du décès de **Monsieur Marcel FAIVRE**
La bénédiction aura lieu jeudi 14 mars 2019 à dix heures au cimetière de Laragne-Montéglin. 947731300

Embrun.
La direction et le personnel de la MAS des Écrins ont la tristesse de vous faire part du décès de **Madame Evelyn GRANOUX** et adressent leurs sincères condoléances à son frère et à ses proches. 947687000

Gap.
Les familles Holin et Rostan; parents et amis, ont la douleur de vous faire part du décès à l'âge de 84 ans de **Madame Germaine HOLIN** née ROSTAN
Les obsèques auront lieu jeudi 14 mars 2019 à quatorze heures trente au funérarium Rolando. Condoléances sur registre. La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine. 947744000

Gap, Lausanne, Mercury, La Ciotat.
Mme Annette Laurens son épouse; Jean-Marie, Jacqueline, Stéphane, Fabien ses enfants et leurs conjoints; ses petits-enfants; vous font part du décès à l'âge de 84 ans de **Monsieur Henri LAURENS**
Les obsèques auront lieu vendredi 15 mars 2019 à quinze heures au crématorium de Gap. En l'absence de fleurs et de plaques, une urne sera à disposition pour recueillir les dons en faveur de l'association France Alzheimer. La famille remercie l'ensemble du personnel de l'EHPAD du centre hospitalier de Gap. Condoléances sur registre. 947651400

Aspres-sur-Buëch, Eyglies, Gap.
Mme Josette Miras, sa maman; Gilda et Patricia, ses sœurs; René, son beau-frère; Elodie, sa nièce et Gilles, son conjoint; Léa, sa petite-nièce; les familles Miras, Oprandi, Corrédor, Chatard, Farjeau et Roubaud, ont la douleur de vous faire part du décès de **Monsieur Richard MIRAS** dans sa 62^e année. Le départ de corps aura lieu jeudi 14 mars 2019 à neuf heures quarante-cinq du centre funéraire Saint-Roch à Gap suivie d'une bénédiction à dix heures trente au cimetière d'Aspres-sur-Buëch. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. 947717100

Sa fille Aline et son compagnon Jefferson, son petit-fils Alexandre, sa famille, ses amis, ont l'immense douleur de vous faire part du décès de **Bernard PHILIP** survenu le 9 mars 2019, à l'âge de 70 ans. La cérémonie religieuse aura lieu jeudi 14 mars 2019 à dix heures trente en la chapelle de Queyrières suivie de la crémation à quatorze heures à Gap. Fleurs naturelles uniquement. Condoléances sur registre. Pas de visites. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. 947720800

Chorges, Lyon.
Ses enfants, ses petits-enfants; les familles Compte, Ribbes, parents et alliés; ont la tristesse de vous faire part du décès de **Madame Marcelle RIBBES** survenue à l'âge de 99 ans. La cérémonie religieuse aura lieu jeudi 14 mars à quinze heures trente, en l'église de Chorges. 947723500

La Saulce, Marseille, Gap.
La famille de **Madame Mauricette UBAUD** née MATHIEU
vous fait part de son décès. Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité. La famille remercie tout le personnel de l'EHPAD l'Edelweiss pour leur accompagnement. 947645000

REMERCIEMENTS

Remerciements à vous tous. Votre présence, vos messages, vos appels nous ont soutenu et nous ont prouvé toute l'estime que vous portiez à mon époux **René UGAZZI**
Mme Ugazzi Angèle, son fils et ses petits-enfants. 947712200

Profil acheteur
Plateforme de dématérialisation
le dauphiné www.marchespublics.ledauphine-legales.com
Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements
HAUTES-ALPES
Guichet
» 04 92 51 21 46
LDLlegales05@ledauphine.com
Dans le cadre de la transparence de l'avis économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 26 décembre 2016, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire 3011 1826 HT/m/m colonne

AVIS

Enquêtes publiques



COMMUNE DE BARCELONNETTE

Avis d'enquête publique

relative au projet d'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) / Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la commune de BARCELONNETTE
Par arrêté n°109/2019 en date du 7 mars 2019, Le maire de BARCELONNETTE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration d'une AVAP/SPR de la commune de BARCELONNETTE.
Cette enquête précède la phase d'approbation de l'AVAP/SPR de la commune de BARCELONNETTE par le conseil municipal, qui doit intervenir à l'issue de l'enquête publique au vu de ses résultats, après prise en compte de l'avis final du Préfet de Région.
À cet effet, Monsieur André PASCALI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera en mairie de BARCELONNETTE pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture au public du **lundi 8 avril 2019 - 8h00 au vendredi 10 mai 2019 - 17h00**
Le dossier d'enquête publique comporte notamment la note de présentation précisant l'objet de l'enquête, les caractéristiques principales du projet d'AVAP/SPR et présentant un résumé des principales raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de l'environnement, le projet d'enquête a été retenu.
Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier du projet d'élaboration d'une AVAP/SPR de la commune de BARCELONNETTE, ainsi qu'un registre d'enquête, seront mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier sera également consultable sur le site de la commune de BARCELONNETTE www.ville-barcelonnette.fr
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :
- **lundi 8 avril 2019 de 8h30 à 12h00**
- **mercredi 17 avril 2019 de 8h30 à 12h00**
- **jeudi 2 mai 2019 de 14h00 à 17h00**
- **vendredi 10 mai 2019 de 14h00 à 17h00**
Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie, être adressé par écrit au commissaire enquêteur ou envoyés sur la boîte mail suivante : mairie@ville-barcelonnette.fr.
À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de BARCELONNETTE, ainsi que sur le site Internet de la commune où ils pourront être consultés pendant un délai d'un an.

140415400

Plan local d'urbanisme



COMMUNE DE BARCELONNETTE

Avis au public
Plan local d'urbanisme (PLU) - Arrêt

Par délibération n°2019/08 en date du 26 février 2019, le Conseil Municipal de la commune de Barcelonnette a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLU.
Le projet sera adressé aux personnes publiques associées pour avis, en vue de sa mise en enquête publique.
La délibération fait l'objet d'un affichage en mairie.

140417800

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées



MAIRIE DE CHORGES

Avis d'appel public à la concurrence

M. Christian DURAND - Maire
Grande Rue - 05230 CHORGES
Tél : 04 92 50 60 30 - m@j : julie.tournadre@mairie-chorges.fr
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
L'avis implique un marché public
Objet : mission de maîtrise d'oeuvre pour la préparation, le lancement et le suivi d'un chantier de création de réseaux humides au chemin des Iscles.
Référence acheteur : 05040
Type de marché : Services
Procédure : Procédure adaptée
Description : Le projet consiste à renouveler plus de 500m de canalisations AEP en diamètre 75 ou 125 et créer un séparatif sur 450m en réseau de diamètre 200 pour les eaux usées et diamètre 350 pour les eaux pluviales.
Classification CPV :
Principale : 71310000 - Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction
Complémentaires : 71330000 - Services divers d'ingénierie
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Conditions relatives au contrat
Cautionnement : cf règlement de consultation
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat:
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
Autres renseignements demandés :
- Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60% Valeur technique de l'offre
40% Prix des prestations
Renseignements administratifs : MAIRIE DE CHORGES - Jean-François DUMANOIS - Grande Rue - 05230 CHORGES
Remise des offres : 02/04/19 à 12h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : 3 mois, à compter de la date limite de réception des offres.
Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSILLE, 22,24 rue Breteuil, 13006 Marseille, Tél : 04 91 13 48 13 - Fax : 04 91 81 13 87, m@j : greffe.ta-marseille@juradm.fr
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Il est possible d'exercer contre la présente procédure de passation, devant le Président du Tribunal Administratif de Marseille, l'un ou l'autre des deux référés suivants (l'un étant exclusif de l'autre) :
- un référé pré-contractuel dans les conditions prévues à l'article L.551-1 du code de justice administrative (CJA) ;
- un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L.551-13 et suivants du CJA.
Il sera également possible, aux candidats évincés ou à des tiers, de déposer un recours en contestation de validité du contrat (recours de plein contentieux), devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois, à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, ass. 16 juillet 2007 N° 291545, CE, 04 avril 2014 N° 355994).
Envoi à la publication le : 08/03/19
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.marches-publics.info

140400700